

Extrait du registre  
des délibérations du conseil  
communautaire de la communauté de  
communes Sauer Pechelbronn

séance du 10/04/2017

Date de la convocation:  
04/04/2017  
Date d'affichage:  
05/04/2017

L' an 2017 et le 10 Avril à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:  
Afférents au conseil  
communautaire : 35  
En exercice : 35  
Votants : 28

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : M. ATZENHOFFER Alphonse

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DUTEY Sylvie à M. WEISS Damien, ROTH Marie-Louise à M. SITTER Pierrot, WEISS Marie-Line à M. JULLY Jean-Marie, MM : PFEIFFER Dominique à M. WERNERT Stéphane, SCHNEIDER Dominique à M. BALL Jean-Claude, SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain

Excusé(s) : MM : KLIPFEL Jean-Louis, SCHERTZ Christophe, THALMANN Alfred

Secrétaire de séance :  
M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 019.2017  
Vote : A la majorité  
Pour : 27  
Contre : 2  
Abstentions : 4  
Mention exécutoire : Non

**019.2017 : Contribution à l'opération " s'engager c'est permis ", portée par la mission locale Alsace du Nord.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral correspondant portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn en date du 13 décembre 2016,*

*Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,*

*Considérant le partenariat entre la communauté de communes et la Mission Locale Alsace du Nord,*

Considérant l'opération « s'engager c'est permis », portée par la Mission Locale Alsace du Nord,

Envoyé en préfecture le 25/04/2017

Reçu en préfecture le 25/04/2017

Affiché le

ID : 067-200013060-2017-0410-D CE 089 2017-DE

Considérant le projet de règlement intérieur de la commission d'attribution et de suivi du dispositif « s'engager c'est permis », faisant office de convention, et définissant les conditions de mise en œuvre de l'opération « s'engager c'est permis »,

Vu l'avis de la commission cohésion sociale en date du 21.03.2017,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred KREISS,

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre, quatre abstentions, décide :**

- **De participer à l'opération « s'engager c'est permis » portée par la Mission Locale Alsace du Nord, et de fixer la participation financière à 5 750 €,**
- **De demander au président de prévoir cette dépense prévisionnelle au budget,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 11/04/2017

*Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623  
du 22 juillet 1982*

Le président,  
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS  
PREFECTURE DE HAGUENAU -  
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :  
13/04/2017

